



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/ 6084 /EM/2025

AVIS DE MISE EN VENTE

L'Office Burundais des Recettes (OBR) informe le public qu'il procédera à la vente aux enchères du matériel roulant constitué de six véhicules et deux motos retirés de son charroi.

La vente aux enchères aura lieu jeudi le 14/10/2025 à partir de 10h00 dans les enceintes de l'Entrepôt de l'OBR sis à NGAGARA Q6.

1. La visite de ces véhicules et motos pourra être effectuée tous les jours ouvrables, à partir du 2/10/2025 de 8h00 à 15h00 ;
2. Le jour de la vente, chaque soumissionnaire devra se présenter muni d'une enveloppe fermée contenant la caution de soumission qui est un chèque certifié au nom de la Commission chargée de la Vente aux enchères des Biens du Domaine Privé de l'Etat (CVBPE), d'un montant correspondant à la caution demandée au lot de son choix et d'un papier sur lequel est marqué le prix proposé pour le lot auquel il soumissionne. **Ces enveloppes seront déposées jusqu'au plus tard 10h20.**
3. Le soumissionnaire qui n'aura pas présenté le chèque certifié de la caution ne sera pas autorisé à participer à la vente ;
4. Le soumissionnaire doit être le propriétaire du chèque certifié ; la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou sa photocopie est obligatoire ;
5. Le soumissionnaire gagnant disposera d'un délai maximum de quinze (15) jours calendaires pour s'acquitter du montant restant dû, tenant compte de la caution présentée, faute de quoi il sera déchu de plein droit et on fera appel au deuxième soumissionnaire gagnant ;
6. La caution du soumissionnaire gagnant qui n'aura pas payé dans les délais ci-haut indiqués ne sera pas restituée ;
7. Le montant correspondant au solde du prix de vente déduit de la caution sera payé soit par chèque certifié à l'ordre de la CVBPE, soit versé sur le compte n° CC10139 ou soit par virement au compte n°01104582320 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de « Prélèvements sur les ventes » ;

8. Le dédouanement est obligatoire pour tous les véhicules et motos non dédouanés ;
9. L'autorisation d'enlèvement du lot gagné sera établie après présentation des preuves de paiement du montant restant dû en complément de la caution et des droits et taxes douane si nécessaire, à l'Equipe chargée de la vente aux enchères des biens du domaine privé de l'Etat, Immeuble Emmaüs Pathway à Kigobe, 2^{ème} étage ;
10. Le détail de ces véhicules et motos, leur localisation ainsi que le montant de caution à présenter sont indiqués dans les tableaux en annexe ;
11. Cet avis de mise en vente peut être visité sur le site web de l'OBR www.obr.bi dans la fenêtre **Opportunités**. Il est affiché aux tableaux d'affichage de l'OBR aux sites Virago et Emmaüs et au bureau de l'OBR se trouvant au centre-ville à l'Ex-Province (palais des arts).

Pour plus d'information, appeler au 22 28 22 55 ou au numéro vert 500.

Fait à Bujumbura, le 6 /10/2025



ANNEXES

N° du lot	Marque et type	N° de châssis /Plaque	Lieu d'immobilisation	Caution
Véhicules				
1	NISSAN HARD BODY	ADNCJUD22Z0005397/B8328A	NGAGARA Q6	4 000 000
2	TOYOTA HILUX DC	AHTFR22G906052068/C4391A	NGAGARA Q6	4 000 000
3	TOYOTA HIACE	JTGJS02P0B0022336/B8950A	NGAGARA Q6	4 000 000
4	GREAT WALL	LGWFFCA55BB641499/C5065A	NGAGARA Q6	4 000 000
5	NISSAN HARD BODY	ADNCJUD22Z0005009/B8347A	NGAGARA Q6	4 000 000
6	Great Wall Deer D/C	C0177A	NGAGARA Q6	1 500 000
Motos				
6	MOTO TVS	MD625BS3141H05134/A149A GB	NGAGARA Q6	200 000
7	LIFAN	LF3YCJ003CA000963/D218AG B	Virago	200 000